

MUNICIPALITÉ



## **Rapport sur l'application du règlement concernant la gestion contractuelle**

Préparé par Me Katherine Beaudoin, directrice générale et  
greffière-trésorière

25 février 2025

## **Préambule**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs permet à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public.

Plus de deux ans suivant ce nouveau pouvoir, la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a adopté le règlement 071-2020 concernant la gestion contractuelle qui est entré en vigueur le 21 août 2020.

Le 2 décembre 2024, le règlement 071-2020 a été remplacé par le règlement 123-2024 concernant la gestion contractuelle qui reprend toutes les règles et les modes de passation des contrats qui étaient prévus au règlement 071-2020, mais en ajoutant les nouveautés législatives provinciales qui devaient être adoptées avant le 6 décembre 2024.

Afin de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle et la saine gestion des contrats de la municipalité, le présent rapport est déposé publiquement, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

## **Périodes visées par rapport**

La période visée par le présent rapport est la suivante : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

## **Modes de sollicitation et rotation des fournisseurs**

En vertu du règlement 071-2020 et le nouveau 123-2024 concernant la gestion contractuelle, la municipalité peut octroyer des contrats de gré à gré, lorsque le montant se situe entre 25 000 \$ et sous le seuil obligeant un appel d'offres public en favorisant le plus possible une rotation des soumissionnaires. La rotation des soumissionnaires est facile à effectuer, sauf dans deux catégories de services professionnels. En effet, il y a peu de firme d'ingénierie et d'experts en géotechnique disponibles qui œuvrent dans le domaine municipal dans la région. La majorité des contrats de ce domaine est octroyée à des fournisseurs locaux qui sont près des chantiers et qui facturent peu ou pas de frais pour les multiples déplacements, ce qui génère des économies importantes et contribue à une saine gestion municipale.

La municipalité procède également à plusieurs appels d'offres sur invitation, même lorsque le contrat se trouve sous le seuil, et ce, afin de mettre les fournisseurs en concurrence.

Ci-dessous se retrouvent les contrats de plus de 25 000 \$ pour la période visée. Ce tableau a été monté directement à l'aide du logiciel comptable afin de soumettre les montants réels versés aux fournisseurs. Prendre note que les montants indiqués dans le tableau qui suit comprennent toutes les taxes applicables.

**Contrats de plus de 25 000 \$ entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024 (seuil à 133 800 \$)**

<b>Nom du fournisseur retenu</b>	<b>Objet du contrat</b>	<b>Montant</b>	<b>Mode de sollicitation</b>
Beneva	Assurances collectives	30 081,93 \$	Appel d'offres public (regroupement de municipalités)
Desjardins Sécurité financière	Régime de retraite RREMQ	41 020,70 \$	Appel d'offres public (regroupement de municipalités)
Entreprises MMR Turcotte inc	Fauchage des herbes longues 2024	29 214 \$	Gré à gré
FQM Assurances	Assurances générales (regroupement de municipalités)	42 423,89 \$	Appel d'offres public (regroupement de municipalités)
Groupe RDL Victoriaville SENCRL	Vérification comptable annuel et vérification pour subvention PRABAM	27 392,79 \$	Gré à gré
Lignes Maska	Scellement des fissures routières saison 2024	28 743,56 \$	Appel d'offres par invitation
Pavage Centre-Sud	Libération retenues - Réfection rue Carolann	35 791,51 \$	Appel d'offres public
Pluritec	Assistance technique (Dos d'âne)	2 336,87 \$	Gré à gré
	Drainage du cours d'eau Couture	10 366,03 \$	
	Étude aqueduc secteur EST	16 585,15 \$	
Sablère de Warwick LTEE	Déneigement et sable	350 362,29 \$	Appel d'offres public
SDJ Construction	Agrandissement du garage municipal	327 048,30 \$	Appel d'offres public
Smith Asphalte inc	Pavage subventionné 2024	84 351,13 \$	Appel d'offres par invitation
Ville de Victoriaville	Quote-part loisirs et culture	1 018 148,44 \$	Entente intermunicipale
	Entente aqueduc	108 007,02 \$	
	Ajout entrée d'eau jeux d'eau	630 \$	
	Entente incendie	496 612 \$	
	Services rendus voirie	4 630,67 \$	

## **Plainte**

En vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat. En ce sens, la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a adopté, le 6 mai 2019, une procédure pour le traitement des plaintes afin d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande publique de soumissions ou de l'attribution d'un contrat.

Aucune plainte n'a été reçue pendant la période visée dans le cadre d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat ni pour l'application du Règlement portant sur la gestion contractuelle. De plus, l'application du règlement n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière, outre le fait que la disponibilité, la proximité et l'offre de services sont très limitées en ce qui concerne les firmes d'ingénierie et de géotechnique qui œuvrent dans le domaine municipal.

## **Prochain rapport**

Le prochain rapport sera rédigé et déposé au début de l'année 2026 pour les contrats 2025.